



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E183665

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2025

ÉDITÉ LE 10/07/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/03/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BERGERAC 882743644

Siret : 882 743 644 00016

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 6116921

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 056422830018

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 056422830018

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : APM COMTE MAURIN

1245 ROUTE DE L'ANCIENNE GARE  
LA TUILLIERE  
24500 SAINT-AUBIN-DE-CADELECH

Téléphone : 05 53 61 94 89

Portable : 06 77 09 24 60

Site Internet : www.apm24.fr/

E-mail : direction@apm24.fr

Fax :

Responsabilité légale :

MAURIN MATTHIEU DIRECTEUR GÉNÉRAL / COMTE FLORIE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 14/06/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.